

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté à sa séance ordinaire du 27 mars 2018, un règlement portant le numéro 470, décrétant une dépense et un emprunt de 50 245 811 \$ pour la réalisation du projet Brancher Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 470 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

De plus, veuillez prendre note que le règlement numéro 470 devait faire l'objet d'une approbation préalable du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, approbation qui a été émise à la MRC d'Antoine-Labelle le 18 juillet 2018.

Le règlement # 470 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 24^e jour du mois de juillet 2018.

Le directeur général adjoint,



Kaven Davignon, urbaniste